

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
21 décembre 2023**

PUBLIE LE : 22 DEC. 2023

**Délibération n°231221-6 : Convention avec l'office de tourisme intercommunal Saint Germain
Boucles de Seine**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le quinze décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS

LE PECQ Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY Estelle BOURGEOIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT
Betty MILLET-MARCEROU, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

| | | |
|--|---|----------|
| Nombre de communes | : | 3 |
| QUORUM | : | 4 |
| <u>Délégués présents</u> | : | 5 |
| <u>Pouvoirs</u> | : | / |
| <u>Délégués comptant pour le vote</u> | : | 5 |

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

CONSIDERANT que l'Office de Tourisme Intercommunal Saint Germain Boucles de Seine (OTI) peut, dans le cadre de ses missions, assurer la promotion touristique ;

CONSIDERANT que de telle missions, encadrées par une convention de partenariat, peuvent permettre au Syndicat de développer ses publics et d'accroître sa visibilité, dans la mesure où l'OTI propose l'achat de billets en ligne sur le site de l'Office de Tourisme, ce qui facilite l'entrée de visiteurs ;

CONSIDERANT que, de plus, une telle convention permet de bénéficier de la promotion d'activités du Syndicat sur le site internet, la newsletter, les salons professionnels ou les brochures éditées par l'OTI et de bénéficier de la mise à disposition de guides-conférenciers et de l'organisation de visites guidées à destination d'un large public ;

CONSIDERANT que la convention actuelle, signée entre le Syndicat et l'OTI le 26 mars 2021, arrive à échéance le 31 décembre 2023 et qu'il est envisagé de renouveler le dispositif ;

CONSIDERANT, en conséquence, le projet de convention de partenariat, à conclure à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois, pour un montant de participation annuel du Syndicat de 16 000 euros TTC ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

AUTORISE la Présidente à signer la convention de partenariat, à conclure à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois, pour un montant de participation annuel du Syndicat de 16 000 euros TTC et de signer tout document nécessaire à son exécution incluant les avenants sans incidence financière.

Fait à Marly-le-Roi, le : **21/12/2023**

Transmis en Préfecture et affiché le : **22/12/2023**

Clau'sse ZANN

Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme



Mireille TEMPEZ

Présidente du Syndicat Intercommunal